

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Comité Syndical du 03 avril 2024

Délibération n° 2024-09 : Compte de gestion 2023

Le mercredi 03 avril 2024 à dix heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel FOISEL, à la salle des fêtes de Lys-Saint-Georges, ayant été dûment convoqués le 29 mars 2024.

Présents : Mme C. BALLEREAU, M. P. COURTAUD, M. M. FOISEL, M. B. FOULATIER, M. A. MONJOIN, M. J. PINIER, M. J-L. RETIF, M. P. ROUTET, M. A. STROUPPE.

Conseillers en exercice : 24	Présents : 9 Votants : 9	Votes : 9	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
------------------------------	-----------------------------	-----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 ;

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiements, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement du compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à réaliser ;

Considérant que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte le compte de gestion du budget principal pour l'année 2023.**

Le Président,
Monsieur Michel FOISEL



Le Secrétaire,
Monsieur Jean-Luc RETIF



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 09/04/2024
Publié ou notifié le : 09/04/2024

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Comité Syndical du 03 avril 2024

Délibération n° 2024-10 : Compte administratif 2023

Le mercredi 03 avril 2024 à dix heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel FOISEL, à la salle des fêtes de Lys-Saint-Georges, ayant été dûment convoqués le 29 mars 2024.

Présents : Mme C. BALLEREAU, M. P. COURTAUD, M. M. FOISEL, M. B. FOULATIER, M. A. MONJOIN, M. J. PINIER, M. J-L. RETIF, M. P. ROUTET, M. A. STROUPPE.

Conseillers en exercice : 24

Présents : 8
Votants : 8

Votes : 8

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et L.2121-14 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du SMABB ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président du compte administratif de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré ;

Considérant que Monsieur Michel FOISEL, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe ROUTET, 1^{er} Vice-président, pour le vote du compte administratif.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Prévisions :	180 104,67 €
	Réalisations :	84 211,32 €
Recettes	Prévisions :	180 104,67 €
	Réalisations :	81 913,56 €

Section d'Investissement :

Dépenses	Prévisions :	1 198 251,62 €
	Réalisations :	475 948,65 €
	Restes à réaliser :	99 515,28 €
Recettes	Prévisions :	1 198 251,62 €
	Réalisations :	550 100,77 €
	Restes à réaliser :	- €

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Fonctionnement :	- 2 297,76 €	Investissement :	74 152,12 €
Résultat reporté :	30 882,75 €	Résultat reporté :	62 243,43 €
Résultat cumulé :	28 584,99 €	Résultat cumulé :	136 395,55 €

Résultat global : 164 980,54 €

Le Président,
Monsieur Michel FOISEL



Le Secrétaire,
Monsieur Jean-Luc RETIF



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Le: 09/04/2024
Publié ou notifié le: 09/04/2024

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Comité Syndical du 03 avril 2024

Délibération n° 2024-11 : Affectation du résultat 2023

Le mercredi 03 avril 2024 à dix heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel FOISEL, à la salle des fêtes de Lys-Saint-Georges, ayant été dûment convoqués le 29 mars 2024.

Présents : Mme C. BALLEREAU, M. P. COURTAUD, M. M. FOISEL, M. B. FOULATIER, M. A. MONJOIN, M. J. PINIER, M. J-L. RETIF, M. P. ROUTET, M. A. STROUPPE.

Conseillers en exercice : 24

Présents : 9
Votants : 9

Votes : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2023,

Vu le résultat de Fonctionnement à affecter : 28 584,99 €

Vu le solde d'exécution de la section d'Investissement : 136 395,55 €

Vu le solde des restes à réaliser : - 99 515,28 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- **Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 28 584,99 €**

Le Président,
Monsieur Michel FOISEL



Le Secrétaire,
Monsieur Jean-Luc RETIF



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 09/04/2024
Publié ou notifié le : 09/04/2024

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Comité Syndical du 03 avril 2024

Délibération n° 2024-12 : Participations des EPCI-FP 2024

Le mercredi 03 avril 2024 à dix heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel FOISEL, à la salle des fêtes de Lys-Saint-Georges, ayant été dûment convoqués le 29 mars 2024.

Présents : Mme C. BALLEREAU, M. P. COURTAUD, M. M. FOISEL, M. B. FOULATIER, M. A. MONJOIN, M. J. PINIER, M. J.-L. RETIF, M. P. ROUTET, M. A. STROUPPE.

Conseillers en exercice : 24	Présents : 9 Votants : 9	Votes : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
------------------------------	-----------------------------	---

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-03-28-4 du 28 mars 2023 déterminant le mode de règlement de la participation des EPCI ;

Considérant que les travaux sur le Gourdon (Année 1 du CTMA) devraient être réalisés cette année ;

EPCI	Fonctionnement	Travaux	Total des participations des EPCI
CDC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse	12.722,16 €	4.800,00 €	17.522,16 €
CDC Val de Bouzanne	15.578,22 €	9.505,96 €	25.084,18 €
CDC Marche Berrichonne	6.317,45 €	4.802,16 €	11.119,61 €
CA Châteauroux Métropole	7.302,17 €	2.400,00 €	9.702,17 €
Total	41.920,00 €	21.508,12 €	63.428,12 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le montant des participations des EPCI-FP pour l'année 2024.**

Le Président,
Monsieur Michel FOISEL



Le Secrétaire,
Monsieur Jean-Luc RETIF



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Le : 09/04/2024
 Publié ou notifié le : 09/04/2024

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Comité Syndical du 03 avril 2024

Délibération n° 2024-13 :

Vote du Budget Primitif 2024 (par chapitre)

Le mercredi 03 avril 2024 à dix heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel FOISEL, à la salle des fêtes de Lys-Saint-Georges, ayant été dûment convoqués le 29 mars 2024.

Présents : Mme C. BALLEREAU, M. P. COURTAUD, M. M. FOISEL, M. B. FOULATIER, M. A. MONJOIN, M. J. PINIER, M. J.-L. RETIF, M. P. ROUTET, M. A. STROUPPE.

Conseillers en exercice : 24	Présents : 9 Votants : 9	Votes : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
------------------------------	-----------------------------	---

Le budget primitif 2024 a été bâti sur la base des principales orientations discutées et validées par les élus lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Comité Syndical du 27 février 2024.

Il s'équilibre à 143 285,91 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 446 041,89 € en dépenses et recettes d'investissement.

FONCTIONNEMENT						
Catégorie	n° chap.	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Projet de Budget primitif 2024	
Recettes	74	Dotations et participations	148 286,92 €	81 908,24 €	114 690,92 €	
	75	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €	2,78 €	10,00 €	
	76	Produits financiers	- €	2,54 €	- €	
	Total des recettes réelles			148 296,92 €	81 913,56 €	114 700,92 €
	002	Report excédentaire en fonctionnement	30 882,75 €	30 882,75 €	28 584,99 €	
	Total des recettes d'ordre			30 882,75 €	30 882,75 €	28 584,99 €
	Restes à réaliser 2022 reportés en 2023			925,00 €		
	Restes à réaliser 2023 reportés en 2024					
Total			180 104,67 €	112 796,31 €	143 285,91 €	
Dépenses	011	Charges à caractère général	47 350,00 €	18 644,16 €	42 477,46 €	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	58 342,00 €	54 701,25 €	64 023,00 €	
	65	Charges de gestion courante	9 670,00 €	8 585,58 €	10 490,00 €	
	66	Charges financières	150,00 €	147,91 €	41,00 €	
	022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	- €		
	Total des dépenses réelles			118 512,00 €	82 078,90 €	117 031,46 €
	023	Virement section investissement	57 342,25 €	-	23 254,45 €	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 132,42 €	2 132,42 €	3 000,00 €	
	Total des dépenses d'ordre			59 474,67 €	2 132,42 €	26 254,45 €
	Restes à réaliser 2022 reportés en 2023			2 118,00 €		
	Restes à réaliser 2023 reportés en 2024					
Total			180 104,67 €	84 211,32 €	143 285,91 €	

INVESTISSEMENT					
Catégorie	n° chap.	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Projet de Budget primitif 2024
Recettes	13	Subventions d'investissement	205 700,00 €	- €	65 860,00 €
	10	Dotation, fond divers et réserves	300,00 €	584,32 €	800,00 €
	Total des recettes réelles		206 000,00 €	584,32 €	66 660,00 €
	001	Résultat d'investissement reporté	62 243,43 €	62 243,43 €	136 395,55 €
	021	Virement section fonctionnement	57 342,25 €	- €	23 254,45 €
	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	111 562,34 €	111 562,34 €	3 000,00 €
	041	Opérations patrimoniales	635 111,71 €	437 954,11 €	182 000,00 €
	4582	Opérations sous mandat	34 731,89 €		34 731,89 €
	Total des recettes d'ordre		900 991,62 €	611 759,88 €	379 381,89 €
	Restes à réaliser 2022 reportés en 2023		66 140,00 €		
	Restes à réaliser 2023 reportés en 2024				
	Total		1 198 251,62 €	612 344,20 €	446 041,89 €
	Dépenses	20	Immobilisations incorporelles	29 500,00 €	17 362,98 €
21		Immobilisations corporelles	18 000,00 €	5 099,03 €	14 700,00 €
23		Immobilisations en cours	223 000,00 €	- €	97 094,72 €
16		Emprunts et dettes assimilées	15 600,00 €	15 425,82 €	11 800,00 €
020		Dépenses imprévues	4 494,67 €		
Total des dépenses réelles		290 594,67 €	21 294,25 €	129 794,72 €	
041		Opérations patrimoniales	635 111,71 €	437 954,11 €	182 000,00 €
4582		Régularisation opérations sous mandat	34 731,89 €		34 731,89 €
Total des dépenses d'ordre		669 843,60 €	- €	216 731,89 €	
Restes à réaliser 2022 reportés en 2023		237 813,35 €			
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024				99 515,28 €	
Total		1 198 251,62 €	475 948,65 €	446 041,89 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Comité Syndical du 23 janvier 2023 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 tel que présenté :**
- **PRECISE que le vote s'est effectué par chapitre.**

Le Président,
Monsieur Michel FOISEL



Le Secrétaire,
Monsieur Jean-Luc RETIF



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Le: 09/04/2024
Publié ou notifié le : 09/04/2024